

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1865-1866.

Projet de Loi autorisant l'aliénation de biens domaniaux.

(Voir les N°s 151 et 172 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement est autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, les biens domaniaux désignés dans l'état annexé à la présente loi, sous les n°s 1 à 12.

ART. 2.

Les biens repris sous les n°s 13, 14 et 15 pourront être vendus à main ferme, aux conditions indiquées pour chacun de ces articles dans l'état sus-mentionné.

ART. 5.

Le Gouvernement est également autorisé :

1° A aliéner par voie d'adjudication publique :

A. Tous les terrains vagues et sans emploi existant aux abords des routes, des canaux et des chemins de fer, ou provenant de démolitions, constructions, redressements et rectifications exécutés sur les travaux d'art de l'espèce;

B. Les biens domaniaux de toute nature dont la valeur estimative ne dépasse pas 5,000 francs.

2° A vendre de la main à la main les parcelles dont la valeur estimative ne dépasse pas 500 francs.

Bruxelles, le 9 mai 1866.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.*

*Les Secrétaires,
(Signé) L. THIENPONT.
ED. DE MOOR.*

BIENS DOMANIAUX A ALIÉNER.

N ^o d'ordre.	DÉSIGNATION DES BIENS.	SITUATION.		CONTENANCE.	VALEUR estimative.	OBSERVATIONS.
		Communes.	Province.			
1	Terre	Houdeng-Aimeries .	Hainaut.	H. A. C.	FR. C.	Ces biens proviennent de la succession en déshérence d'une personne décédée en 1817.
2	Id.	Id.	Id.	1 » »	4,000 »	
3	Boqueteau.	Id.	Id.	» 39 70	4,600 »	
4	Id.	Id.	Id.	» 64 20	1,600 »	
5	Ancienne partie de l'Escaut.	Id.	Id.	» 18 »	300 »	
6	Maison et jardin	Ramegnies-Chin . .	Id.	3 64 65	5,000 »	Maison devenue inutile pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, en vue duquel elle a été construite. Ancienne maison de pont à bascule. Ancienne maison éclusière. Terrains provenant de l'école vétérinaire de Cureghem.
7	Maison.	Tongerloo	Limbourg	» 7 24	1,300 »	
8	Id.	Alost	Flandre orientale . .	» » 50	2,500 »	
9	Terrains	Hal	Brabant	» » 60	1,900 »	
10	Terrain.	Anderlecht.	Id.	5 60 16	1,000,000 »	
11	Id.	Laeken	Id.	» 32 67	42,000 »	Excedants d'emprises du chemin de fer.
12	Id.	Id.	Id.	» 4 64	6,000 »	
13	Id.	Id.	Id.	» 8 28	10,000 »	
14	Id.	Id.	Id.	» 23 »	27,000 »	
15	Terrains de l'île de commerce	Pépinster	Liège	» 15 93	3,445 85	
		Liège	Id.	7 35 11	1,000,000 »	A céder à main ferme à la ville de Liège au prix de 1,000,000 de fr. ans.
				19 74 68	2,106,645 85	